

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1401

présenté par

M. Diard, M. Dord, M. Gérard, M. Lazaro, M. Lorgeoux, Mme Marland-Militello,  
M. Philippe Armand Martin, M. Nesme, M. Saint-Léger,  
M. Terrot, M. Vandewalle et M. Zumkeller

-----  
**ARTICLE 66**

À la dernière phrase de l'alinéa 9, substituer à la dernière occurrence du mot :

« lumineuse » ,

le mot :

« énergétique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision. L'efficacité lumineuse est un concept flou. Les termes « efficacité énergétique » sont plus précis et exprime l'énergie consommée par les sources pour produire une quantité donnée de lumière.